

TFP APS

Agent de Prévention et de Sécurité

PROGRAMME

- UV1** : MODULE SECOURISME -14h
- UV2 A** : MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE - 21h
- UV2 B** : MODULE GESTION DES CONFLITS -14h
- UV2 C** : MODULE STRATEGIQUE -8h
- UV2 D** : MODULE PREVENTION DES RISQUES INCENDIE -07h
- UV2 E** : MODULE MODALITE D'APPREHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU METIER -07h
- UV2 F** : MODULE SENSIBILISATION AU RISQUE TERRORISTE -13h
- UV2 G** : MODULE PROFESSIONNEL -45h
- UV2 H** : MODULE PALPATION DE SECURITE ET INSPECTIONS DES BAGAGES -07h
- UV2 I** : MODULE SURVEILLANCE PAR MOYENS ELEXTRONIQUES DE SECURITE -07h
- UV2 J** : MODULE GESTION DES RISQUES -11h
- UV2 K** : MODULE EVENEMENTIEL SPECIFIQUE -07h
- UV2 L** : MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES -07h
- UV2 M** : MODULE INDUSTRIEL SPECIFIQUE -07h

Nom / Prénom :

Date :

Signature :



Pré requis : Avoir un numéro d'autorisation préalable ou provisoire délivré par le CNAPS en cours de validité ; Savoir lire, écrire, comprendre et parler le Français

* Aptitude à la rédaction d'une main courante (évaluation avec l'organisme de formation)

Objectif(s) de la formation : Obtenir l'aptitude professionnelle obligatoire pour travailler dans la sécurité privée

Public Visé : Toute personne disposant des pré requis et souhaitant exercer la fonction d'Agent de Sécurité

Nombre de participants : 4 au minimum et 12 au maximum.

Durée : 25 jours soit 175h00 de formation (hors examen)

Délai d'accès : L'inscription doit être validée maximum 15 jours avant le début de la formation

Référent pédagogique : DUCROT Aurélien

Moyens pédagogiques : Salle de formation climatisée – projection du cours de référence par vidéo projecteur – PC Sécurité – Matériel réglementaire

Validation : Examen théorie et pratique puis délivrance d'un diplôme APS reconnu par le RNCP et d'un titre de secourisme (si réussite aux examens).

Règlementation : Loi du 12 juillet 1983 et ses modifications, Décrets d'application, Articles du code pénal, du code de la procédure et du code civil, Arrêté du 19 Juin 2008 et Décret 2012-870 du 10 juillet 2012, Code de la sécurité publique Livre VI,

Accessibilité : Locaux adapté à l'accès et à l'accueil des publics en situation de handicap

À compter du 1er Janvier 2018, le Recyclage sera obligatoire avant la demande de renouvellement de la Carte Professionnelle

TARIF :
1575 €



SEMA FORMATION

Rue Mazarin -02800 LA FERRE – Tel : 0 805 690 408 – Email : secretariat@sema-formation.com

Numéro de SIRET : 884 825 274 000 35 – Déclaration d'activité : 32 02 01 47 102

Autorisation d'exercice n° FOR-002-2026-03-04-20210765201